

Politique de confidentialité RGPD

I. LES OBJECTIFS DE CE DOCUMENT

Le présent document a pour objet de vous fournir l'ensemble des informations nécessaires liées aux traitements des données à caractère personnel vous concernant, conformément aux exigences légales applicables en la matière.

II. PETITS RAPPELS SUR LES DONNEES PERSONNELLES

➤ Quelle est la réglementation applicable ?

En France, le principal texte applicable relatif à la protection des données à caractère personnel est la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Celle-ci a été modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 afin d'y intégrer les dispositions relatives au Règlement 2016/679/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « le RGPD »).

➤ Quelles sont les données traitées par l'AIST43 ?

- **Données à caractère personnel :**
 - ✓ **administratives d'identification et de contact** : nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe, numéro de téléphone, adresse mail...
 - ✓ **des informations relatives à l'emploi et à la formation** : niveau d'étude, qualification, emploi, nom d'employeurs...
 - ✓ **des données d'identification et d'authentification** pour l'utilisation des services en lignes de l'adhérent.
- **Données dites « sensibles » :**
 - ✓ **Données de santé** utilisées dans le respect du secret médical selon la réglementation en vigueur.

III. LES INFORMATIONS QUE NOUS DEVONS VOUS TRANSMETTRE

Conformément à la législation applicable, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes relatives aux traitements de vos données personnelles que nous effectuons.

Identité et coordonnées du Responsable du traitement	AIST 43 Centre Affluence- 39 Avenue des belges 43000 LE PUY EN VELAY
Représentant du Responsable du traitement	Frédérique TALON / Présidente de l'AIST43
Identité et coordonnées du DPO	Cybersecura / dpo@aist43.fr
Finalités des traitements	Suivi médical au travail / Envoi sms et mail de rappel de convocation Prévention risques médicaux au travail Gestion et suivi de la médecine au travail Déclaration d'aptitude ou d'inaptitude Etudes statistiques anonymisées servant à la mise en place de préventions adaptées ou à des fins de recherche (observatoire des

	inaptitudes, observatoire des risques, étude multicentrique Indice de désinsertion professionnelle...) Maintien dans l'emploi
Caractère obligatoire de la collecte	Oui, mais conformément à la réglementation en vigueur, nous nous engageons à ne collecter que les données exclusivement nécessaires aux finalités susvisées, conformément au principe de minimisation de la collecte.
Base juridique des traitements de données	Exécution d'une obligation légale et par consentement dans le cadre du maintien dans l'emploi.
Destinataires des données	L'accès aux données personnelles est strictement limité aux salariés de l'AIST43 habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers dans le cadre de la réalisation des missions du SSTI et sous respect du secret médical (professionnels médicaux). A nos prestataires de services et sous-traitants réalisant des prestations pour notre compte. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.
Transfert des données en dehors de l'Union Européenne	Pas de transfert hors de l'union Européenne.
Durée de conservation des données	Le DMST est conservé pendant une durée de 40 ans à compter de la date de la dernière visite ou examen du salarié concerné, dans la limite d'une durée de 10 ans à compter de la date du décès de la personne titulaire du dossier. Dans le cas d'expositions : - Aux agents biologiques (art.R4426-9 du code du travail), la conservation du dossier médical peut aller jusqu'à 40 ans après la cessation de l'exposition connue. - Aux agents chimiques dangereux et amiante (art.R.4412-55 du code du travail), la conservation du dossier médical est de 50 ans après la fin de la période d'exposition. - Aux rayonnement ionisants (art.R4451-83 du code du travail) : conservation du DMST jusqu'au moment où le travailleur a ou aurait atteint l'âge de 75 ans et, en tout état de cause, pendant une période d'au moins 50 ans après la fin de la période d'exposition.

IV. QUELS SONT VOS DROITS ?

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous disposez de certains droits concernant le traitement de vos données personnelles, sous réserve des dispositions restrictives applicables.

Ces droits sont les suivants :

- ✓ **Un droit d'accès à vos données à caractère personnel**
- ✓ **Un droit de rectification de vos données à caractère personnel**
- ✓ **Un droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel**
- ✓ **Un droit à la portabilité de vos données à caractère personnel**
- ✓ **Un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des raisons tenant à votre situation particulière, sauf si des motifs légitimes et impérieux pour le traitement prévalent sur vos intérêts et droits et libertés.**

V. COMMENT NOUS CONTACTER ?

Vous pouvez nous adresser vos demandes par écrit aux adresses suivantes :

- adresse postale : **Délégué à la protection des données**
AIST43
Centre Affluence - 39 Avenue des belges
43000 LE PUY EN VELAY
- adresse courriel : **dpo@aist43.fr**

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser vos courriers à l'attention du Délégué à la Protection des Données.

Chaque salarié peut également s'adresser à l'équipe médico-professionnelle chargée de son suivi. En tout état de cause, l'accès au dossier médical ne peut se faire qu'auprès du médecin du travail.

L'AIST43 apporte la plus grande attention à la protection des données à caractère personnel. Néanmoins si un salarié considère que les traitements mis en œuvre par l'AIST43 portent atteinte à ses droits, il peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).